



PROCÈS-VERBAL N°4

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : vendredi 07 novembre 2025

Présent(s) : Monsieur Daniel SALDANA, Président CRTIS,

Madame Claudette AGERT,

Monsieur Gérard ARBERET, Janick BARBUSSE, Gérard BLANCHET, Charles BOULBENE, José DUARTE, Jean Pierre FAURE, José GARCIA, Philippe GLORIES, Didier LAFOND, Frédéric LASCROUX, Fabrice PONCHEL, André REALLAND, Sauveur ROMAGNOLE, Sébastien TEISSIER,

Excusé(s) : Messieurs Joël CATHALAN, Carlos MAGALHAES,

Assistant : Madame Florence PIFFARD, Référente administrative

PROCHAINE REUNION le LUNDI 8 DECEMBRE 2025

Glossaire :

C.F.T.I.S. : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

A.O.P. : Arrêté d'Ouverture au Public

A.A.C. : Attestation Administrative de Capacité

PV CDS : Procès-Verbal de la Commission De Sécurité

SYN : Terrain Synthétique

DISTRICT AUDRE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

LIMOUX - GYMNAZE L'OLYMPIE - NNI 112069901

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 06/10/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 02/10/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 3 jusqu'au 07/11/2035. En l'absence d'une A.O.P ou A.A.C précisant la capacité des spectateurs, dans cette attente la capacité spectateurs est de 0.

LIMOUX - GYMNAZE TREMESAYGUES - NNI 112069902

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 06/10/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 09/10/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 3 jusqu'au 07/11/2035.

1.2 Confirmation de classement

NARBONNE - STADE MONTPLAISIR HONNEUR - NNI 112620201

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 25/11/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 11/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 25/10/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 07/11/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

ALZONNE - STADE LOUIS GELIS - NNI 110090101

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 21/09/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 11/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 02/10/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 07/11/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

NARBONNE - STADE SAINT SALVAYRE 1 - NNI 112620401

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 08/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 11/06/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 25/10/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 07/11/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

NARBONNE - STADE SAINT SALVAYRE 2 - NNI 112620402

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 08/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 11/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 25/10/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 07/11/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

NARBONNE - STADE MONTPLAISIR2 - NNI 112620203

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 11/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 25/10/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 07/11/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

1.3 Changement de niveau de classement

PREIXAN - STADE MUNICIPAL - NNI 112990101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 21/09/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 07/11/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LEZIGNAN CORBIERES - STADE GAUJAC - NNI 112030201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 01/10/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 75 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.08 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.15 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairage moyen horizontal (75 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E4 (320lux / Art 3.2.1)

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.08) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E4 (0.50 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.15) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E4 (0.70 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.

2.2 Confirmation de classement

NARBONNE - GYMNASSE LE SOLEIL - NNI 112629901

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFutsal 4 jusqu'au 13/04/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/12/2024

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 20/10/2025

Etude photométrique en date du 15/04/2022

ECLAIRAGE moyen horizontal (EhM) : 858 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFutsal 3 jusqu'au 07/11/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT AVEYRON FOOTBALL

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

NAUCELLE - STADE DES LAURINES - NNI 121690201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 24/11/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/12/2024

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 16/10/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 206 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/11/2027.

NAUCELLE - STADE MUNICIPAL - NNI 121690101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 24/11/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 16/10/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 111 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.36

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.57

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 07/11/2027.

LA SALVETAT PEYRALES - STADE MUNICIPAL - NNI 122580101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 05/10/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 07/10/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EhM) : 133 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.11

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.32 (Non conforme)

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.32) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

PONT DE SALARS - STADE DU GYMNASSE 2 - NNI 121850201

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 17/06/2030

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 12/08/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 21/01/2025

Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 65 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18 m

Nombre total de projecteurs : 16

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 64°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 46

Facteur de maintenance : 1

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 280 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.62

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

DISTRICT DE L'HERAULT

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

BOUJAN SUR LIBRON - STADE FRANCOIS DOMENECH - NNI 340370102

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 13/08/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 06/10/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 16/09/2025,

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :

- Absence de vestiaires joueurs (Art. 4.6.1) et arbitres (Art. 4.7.2)

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 13/10/2035.

MEZE - STADE LE SESQUIER 3 - NNI 341570103

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 PN en date du 12/09/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 16/10/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 24/09/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 07/11/2035.

1.2 Confirmation de classement

SERIGNAN - COMPLEXE SPORTIF MARCEL AITA 1 - NNI 342990101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 21/09/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 24/06/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 30/09/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 01/10/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 07/11/2035.

SERIGNAN - STADE RAOUL FERRE - NNI 342990201

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 24/06/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 20/10/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 06/10/2025,

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2,32m et 2,34m), les poteaux doivent être placés. Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre. Prévoir de changer les filets de buts.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 07/11/2035.

SERIGNAN - COMPLEXE SPORTIF MARCEL AITA 2 - NNI 342990102

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 28/04/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 27/10/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 06/10/2025,

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 07/11/2035.

CREISSAN - STADE MUNICIPAL - NNI 340890101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 27/08/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 28/10/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 07/11/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

VALRAS PLAGE - STADE ARMAND VACQUERIN 2 - NNI 343240102

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 28/04/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 21/10/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 22/10/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 07/11/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

MONTPELLIER - STADE DE LA MOSSON 3 - NNI 341720103

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 09/11/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 07/11/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

MONTPELLIER - STADE DE LA MOSSON 4 - NNI 341720104

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 09/11/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 07/11/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

CLERMONT L HERAULT - Complexe Sportif L'esTagnol 2 - NNI 340790202

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/12/2024

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 21/10/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 75 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.13 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.32 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairement moyen horizontal (75 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (250 lux à la mise en service, 200 lux à maintenir / Art 3.2.1)

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.13) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.50 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.32) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.60 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.

2.2 Confirmation de classement

ST ANDRE DE SANGONIS - STADE SANGONIS - NNI 342390101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 04/12/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 18/10/2025

Etude photométrique en date du 18/10/2023

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 159 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/11/2029.

PAULHAN - STADE DES LAURES YVES CROS 1 - NNI 341940101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 19/06/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/01/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 10/10/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 188 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/11/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

SERIGNAN - COMPLEXE SPORTIF MARCEL AITA 1 - NNI 342990101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15/01/2028

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/09/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 27/10/2025

Etude photométrique en date du 13/01/2022

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 154 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/11/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT GARD LOZERE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

MENDE - COMPLEXE SPORTIF CAUSSE AUGE P1 - NNI 480950303

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 29/06/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 15/01/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 16/10/2025 par la CDTIS,
- A.O.P. du 18/11/2014,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 07/11/2035.

AUBORD - STADE ALBERT ROUX - NNI 300200101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 28/04/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 11/09/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 01/09/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 11/09/2035.

BOISSET ET.GAUJAC - STADE ROBERT BONY - NNI 300420101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 11/06/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 13/10/2025 par la CRTIS,
- A.A.C. du 23/09/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 07/11/2035.

MENDE - STADE LE CAUSSE D' AUGE 2 - NNI 480950302

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 16/02/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 15/01/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 16/10/2025 par la CDTIS,
- A.O.P. du 18/11/2024,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 07/11/2035.

CODOGNAN - STADE CLÉMENT COSTE 1 - NNI 300830101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 11/06/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 20/10/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 20/10/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 07/11/2035.

ALES - STADE JEAN SADOUL LE RIEU - NNI 300070701

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 11/06/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 10/10/2025 par la CRTIS,
- A.O.P. du 29/03/2013,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 07/11/2035.

MENDE - COMPLEXE SPORTIF DU CHAPÎTRE 2 - NNI 480950102

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 16/02/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 15/01/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 16/10/2025 par la CDTIS,
- A.O.P. du 18/11/2014,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 07/11/2035.

ALES - STADE MANDELA 2 - NNI 300070502

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 30/04/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 13/10/2025 par la CRTIS,
- A.O.P. en date du 23/03/2015,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 07/11/2035.

CONNAUX - STADE DE CAMBAJONC - NNI 300920101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 11/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 28/08/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 28/08/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

BADAROUX - STADE LA BIOGUE - NNI 480130101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 16/02/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 13/12/2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 16/10/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 07/11/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

ALES - STADE MANDELA 1 - NNI 300070501

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 30/04/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 13/10/2025 par la CRTIS,

- A.O.P. en date du 23/03/2015,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 07/11/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

NIMES - COMPLEXE SPORTIF GASTON LESSUT - NNI 301890901

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 07/11/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

NIMES - STADE HIPPODROME - COURBIERS - NNI 301891001

Cette installation est classée Foot A8 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 07/11/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

NIMES - STADE MAURICE PELATAN - NNI 301890801

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 07/11/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

NIMES - STADE CONDORCET - NNI 301891401

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 07/11/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

MILHAUD - STADE RAYMOND MONTEIL - NNI 301690101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 13/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 22/10/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 07/11/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

LA CALMETTE - STADE RENAULT RIPARD - NNI 300610101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 09/12/2029

La Mairie nous informe du changement de nom de cette installation, "STADE HUGON-RIBIERE",

La Commission prend note du changement de nom.

ALES - STADE RAFFIN - NNI 300070601

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 12/09/2035

- Reçu A.O.P. en date du 29/03/2013

CENDRAS - STADE ABBAYE - NNI 300770101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 12/09/2035

- Reçu A.A.C. en date du 13/06/2025

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

CHANAC - STADE DE CHAMBON - NNI 480390101

L'éclairage de cette installation est classé référencé en EEntrainement jusqu'au 16/09/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/12/2024

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 24/10/2025

Etude photométrique en date du 27/03/2024

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 151 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/11/2029.

MONOBLET - STADE JEAN MARTIN1 - NNI 301720101

L'éclairage de cette installation est référencé en E-Entrainement jusqu'au 22/09/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 09/10/2025

Etude photométrique en date du 06/03/2018

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 84 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.17

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.41

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 07/11/2029.

MONOBLET - STADE JEAN MARTIN2 - NNI 301720201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E-Entrainement jusqu'au 22/09/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 09/10/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 117 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 07/11/2029.

2.4 Avis préalable

NIMES - COMPLEXE SPORTIF SAINT STANISLAS - NNI 301890501

Cette installation est classée T6 SYN jusqu'au 30/05/2026

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 13/10/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 18/07/2025

Dimension de l'aire de jeu : 100m x 60m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 17m

Nombre total de projecteurs : 12

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 65°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 46,5

Facteur de maintenance : 1

ECLAIREMENT moyen horizontal (EhM) : 274Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.58

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.80

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

DISTRICT GERS FOOTBALL

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

AUCH - SALLE MOUZON 2 - NNI 320139902

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 23/06/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 14/01/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 05/11/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 07/11/2035. En l'absence d'une A.O.P ou A.A.C précisant la capacité des spectateurs, dans cette attente la capacité spectateurs est de 0.

AUCH - SALLE MOUZON 1 - NNI 320139901

Cette installation est classée Futsal 3 jusqu'au 23/06/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 3 en date du 14/01/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 05/11/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 3 jusqu'au 07/11/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

AUBIET - STADE JEAN ANGÈLE N°1 - NNI 320120101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15/05/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/12/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 08/10/2025

Etude photométrique en date du 31/10/2023

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 177 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.80

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/11/2029.

AUCH - STADE DU PITOUS - NNI 320130301

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/02/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14/01/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 15/10/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 155 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/11/2027.

AUCH - COMPLEXE SPORTIF ÉRIC CARRIÈRE - NNI 320130101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 23/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14/01/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 15/10/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 239 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/11/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

VIC FEZENSAC - PARC DES SPORTS DES ACACIAS 1 - NNI 324620101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 25/04/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/12/2024

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 25/09/2025

Etude photométrique en date du 10/09/2024

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 303 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 25/09/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT HAUTE GARONNE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

COLOMIERS - SALLE 3 RENÉ PIQUEMAL - NNI 311499901

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 26/10/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 08/08/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 10/10/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 07/11/2035.

BRAX - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 310880101

Cette installation est classée Niveau T5PN jusqu'au 28/06/2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 03/09/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 09/11/2025 par la CRTIS,

- A.A.C. du 03/09/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 07/11/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

SAINT ALBAN - STADE MARIUS COUDON 1 - NNI 314670101

Cette installation est classée Niveau T3 PN jusqu'au 07/11/2026

La Mairie nous informe du changement de nom de cette installation, "STADE DAVID NAFFRE",

La Commission prend note du changement de nom.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

MONDONVILLE - COMPLEXE SPORTIF ORION 2 - NNI 313510302

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Mairie nous informe que cette installation n'a pas d'éclairage

Les compétitions organisées par les différentes instances du football en nocturne, ne peuvent être pratiquées que sur des installations d'éclairage classées. (Art. 2.1 du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives).

La Commission prend note.

ESCALQUENS - GYMNASE SALLE DES FETES - NNI 311699901

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/01/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 28/10/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EhM) : 312 lux (led)

RAPPORT EHMIN/EHMAX (U1h) : 0.41

FACTEUR D'UNIFORMITÉ (U2h) : 0.59

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFUTSAL 3 jusqu'au 07/11/2029.

2.2 Confirmation de classement

SEYSES - STADE FRANÇOIS BONZOM 1 - NNI 315470101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 07/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/06/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 28/10/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EhM) : 266 lux (led)

RAPPORT EHMIN/EHMAX (U1h) : 0.46

FACTEUR D'UNIFORMITÉ (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/11/2029.

MURET - STADE CLÉMENT ADER - NNI 313950101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 30/10/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 337 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 07/11/2027.

CARBONNE - STADE ALFRED PRÉVOST - NNI 311070101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 30/10/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 222 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.59

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 07/11/2027.

CARBONNE - STADE ANDRÉ ABBAL 1 - NNI 311070401

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 30/10/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 189 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/11/2027.

COLOMIERS - STADE MICHEL BENDICHOU - NNI 311490101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 10/09/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 17/10/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 1271 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 07/11/2026.

GAILLAC TOULZA - STADE MUNICIPAL - NNI 312060101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 25/10/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19/08/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 24/10/2025

Etude photométrique en date du 30/10/2024

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 102 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.37

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.57

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 07/11/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

ST ORENS DE GAMEVILLE - COMPLEXE SPORTIF 1 - NNI 315060101

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 12/05/2035

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 14/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 07/08/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 09/07/2025

Dimension de l'aire de jeu : 105m x 68m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 25m

Nombre total de projecteurs : 24

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 63°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 46

Facteur de maintenance : 1

ECLAIREMENT moyen horizontal (EhM) : 447 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.70

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.89

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

LABARTHE RIVIERE - PARC JOSEPH CAZENEUVE - NNI 312470101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/11/2028

Reprise du dossier, décision CRTIS du 13/11/2024,

Après réception de l'étude photométrique en date du 19/10/2021

ECLAIREMENT moyen horizontal (EhM) : 153 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au 13/11/2028.

DISTRICT HAUTES PYRENEES

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

SARRANCOLIN - STADE MARIUS VOYRON - NNI 654080101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15/11/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/07/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 30/09/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 198 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.31

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.47

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 07/11/2027.

- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

DISTRICT LOT FOOTBALL

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable

MONT CABRIER - STADE MUNICIPAL1 - NNI 461990101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 12/08/2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'**AVIS PREALABLE**, avec l'objectif, création de deux vestiaires joueurs avec sanitaires, un vestiaire arbitres, agrandissement du local rangement, et des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du 15/11/2023

Lettre d'intention

Plan de masse

Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. note que :

La présente demande la création de un vestiaire joueur de 21m²80, un vestiaire joueur de 24m²20, un vestiaire arbitres de 8m²85

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T5 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions règlementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

DISTRICT PYRENEES ORIENTALES

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable

ST LAURENT DE LA SALANQUE - COMPLEXE SPORTIF JO MASO - NNI 661800201

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'**AVIS PREALABLE**, avec l'objectif la création d'un terrain synthétique et des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du 01/04/2025

Lettre d'intention

Plan de masse

Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. note que :

La présente demande concerne la création d'un terrain en gazon synthétique,

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T5 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

ARGELES SUR MER - STADE ERIC CANTONA - NNI 660080301

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/10/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 27/10/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 343 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 07/11/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT TARN & GARONNE FOOTBALL

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

MONTAUBAN - GYMNASSE LOUIS SABATIE - NNI 821219904

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/09/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 07/10/2025

Etude photométrique en date du 10/10/2023

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 530 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.74

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.88

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFutsal 3 jusqu'au 07/11/2029.

- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

DISTRICT TARN FOOTBALL

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

BLAN - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 810320102

Cette installation est Retirée du classement jusqu'au 16/06/2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 03/09/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 29/10/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 07/11/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

1.4 Avis préalable

ST Sulpice La Pointe - STADE DE LA MESSALE - NNI 812710201

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 04/09/2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'**AVIS PREALABLE**, objectif : création de deux vestiaires joueurs, une vestiaire arbitre et un espace de stockage, et des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du 18/06/2025

- Lettre d'intention

- Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. note que :

La présente demande concerne une création de deux vestiaires joueurs de 30m², d'un vestiaire arbitre de 18m² et d'un espace de stockage.

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T5 PN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

ALBI - PARC DES SPORTS STADIUM N°2 - NNI 810040102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 04/11/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 168 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/11/2027.

LACAUNE - STADE JEAN HÉRAIL - NNI 811240101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 31/10/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 188 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/11/2027.

GAILLAC - STADE SAINT ROCH - NNI 810990301

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 17/10/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 125 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/11/2027.

CASTRES - STADE DU TRAVET N°1 - NNI 810650101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/06/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 28/10/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 218 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 07/11/2027.

ST AMANS SOULT - STADE DE GASSIÈS 1 - NNI 812380101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 04/11/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 155 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/11/2027.

CASTRES - STADE DE LAMEILHÉ 1 - NNI 810650301

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 08/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/06/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 28/10/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 135 lux (Led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/11/2029.

LE SEQUESTRE - STADE LES POUNTILS 2 - NNI 812840102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01/09/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 29/10/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 134 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/11/2027.

CASTRES - PARC DES SPORTS BORDE BASSE 5 - NNI 810650205

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 16/10/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/06/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 28/10/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 155 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/11/2027.

VIELMUR SUR AGOUT - STADE MUNICIPAL LACROUX - NNI 813150101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/10/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 17/10/2025

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EhM) : 151 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/11/2027.

GRAULHET - STADE NOËL PELISSOU 1 - NNI 811050201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 16/09/2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22/09/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 06/10/2025

Etude photométrique en date du 13/12/2023

ECLAIREMENT MOYEN HORIZONTAL (EhM) : 242 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/11/2029.

VALDERIES - STADE MUNICIPAL - NNI 813060101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/09/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 08/10/2025

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 113 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07/11/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

SOUAL - STADE DE LA BALONIE 3 - NNI 812890103

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 25/06/2017

La Mairie nous informe qu'elle ne veut pas renouveler l'éclairage,

Les compétitions organisées par les différentes instances du Football en nocturne, ne peuvent être pratiquées que sur des installations d'éclairage classées. (Art. 2.1 du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives).

La Commission prend note.

ST SULPICE LA POINTE - STADE MOLÉTRINCADE 1 - NNI 812710101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 16/10/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/08/2025

Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 05/11/2025

Etude photométrique en date du 04/10/2023

ECLAIREMENT Moyen horizontal (EhM) : 276 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 07/11/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

